



OBJECTIFS

- Mettre en œuvre des tracteurs à sellette dans le cadre de son activité professionnelle
- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'un tracteur à sellette en sécurité, en préservant le matériel et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Prise en main de l'engin
- Mettre en œuvre un tracteur à sellette sur terre-plein
- Mettre en œuvre un tracteur à sellette avec une remorque MAFI et/ou routière (option permis C/E)

1 - CONTENU THÉORIQUE

RÈGLEMENTATION

- Règlementation applicable au site en termes de sécurité, sûreté et environnement
- Conditions à remplir pour conduire un tracteur à sellette selon le Code du travail
- Responsabilités de l'utilisateur
- Situations de danger grave et imminent
- Organismes de prévention et de contrôle

TECHNOLOGIE

- Différents types de remorques et de tracteurs
- Organes du tracteur
- Opérations d'entretien-maintenance de premier niveau

PRÉVENTION DES RISQUES

- Facteurs d'accidents
- Consignes de sécurité, interdictions et marquage des colis et conteneurs
- Gestion de la conduite en fonction du placement de la charge et de son centre de gravité sur la remorque



INFORMATIONS PRATIQUES

28 H - DE 1 À 6 PERSONNES (14 heures optionnelles pour les détenteurs de permis C/E) **7 H SI RENOUVELLEMENT**

PUBLIC CONCERNÉ : personnel devant manœuvrer sur un parc industriel, ou un port, en utilisant les règles de sécurité propres aux interventions et propres à l'entreprise.

PRÉREQUIS : Le salarié devra être à jour de son aptitude médicale

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative

SUIVI ET ÉVALUATION : Théorique, lors d'échange de connaissance. Pratique, lors de la mise en place d'exercice en situation de travail.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret de formation

PROFIL DU FORMATEUR : Formateur ayant de l'expérience dans le domaine enseigné, capable d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS



2 - CONTENU PRATIQUE

- Sites de travail : visites, plans, voies et règles de circulation...
- Présentation d'un engin et les manœuvres de base à vide
- Opérations de prise de poste et de fin de poste, vérification des organes de sécurité
- Différents types de tracteurs en service et leurs spécificités
- Remorques (routières ; MAFI ; hors gabarit...) et leurs spécificités (utilisation du col de cygne, ...)
- Prise en main d'un engin (contrôles, mise en route, déplacements simples...), avec et sans remorque MAFI
- Conduite en marche avant et arrière, avec ou sans inversion du poste de conduite avec et sans remorque

NB : La délivrance de l'A.F.C. permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié (art R 4323-55 du CDT), sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Moyens mis à disposition par le client : Tracteur à sellette - Remorque - Aire d'évolution.